



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique extérieure

Question écrite n° 43968

Texte de la question

M. Pierre Remond attire l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur la position de l'Union européenne à l'égard du nouveau régime en place en Afghanistan. Il pense que la situation dramatique dans laquelle est plongé le pays aux mains des Talibans fondamentalistes nécessite de la part des Quinze une réaction à la hauteur de la dégradation vertigineuse des droits de l'homme. Aujourd'hui, il semble que le statut et les droits de la femme soient à proprement parler bafoués. Enfin les informations récentes signalent la volonté des Talibans d'éliminer les opposants politiques, en témoignent les affrontements dans la vallée du Panchir entre ces derniers et les forces du commandant Massoud. Il lui demande de lui préciser la position de l'Union dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre délégué aux affaires européennes sur la position de l'Union européenne à l'égard de l'Afghanistan, en particulier au vu des violations répétées des droits de l'homme commises dans ce pays. La France a renouvelé ses appels au cessez-le-feu et au dialogue dans la perspective d'une réconciliation nationale, et a rappelé à plusieurs reprises son profond attachement au respect des droits de l'homme et de la condition de la femme en particulier, qui incluent le droit à l'éducation pour les femmes et la possibilité pour tous de travailler librement. L'Union européenne a publié le 28 octobre une déclaration réclamant une cessation immédiate des hostilités pour empêcher de nouvelles destructions et pertes humaines et demandant à toutes les parties de rechercher un règlement pacifique par la négociation. Tout en réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan, elle invite tous les États à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. Le Conseil a ensuite adopté, le 17 décembre, une position commune sur l'imposition à l'Afghanistan d'un embargo sur les armes, les munitions et les équipements militaires. Celle-ci s'inscrit, à la demande de la France, dans une réflexion politique plus globale que nous souhaitons mener avec nos partenaires en direction de l'Afghanistan, et qui inclut les efforts pour convaincre les États de la région de cesser leurs ingérences. Le ministre délégué aux affaires européennes tient à assurer à l'honorable parlementaire que l'Union européenne accorde la plus grande attention à l'évolution de la situation, et s'efforce d'agir positivement par tous les canaux possibles.

Données clés

Auteur : [M. Remond Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43968

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5468

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1180